

Une affaire franco-allemande

Reprise de l'enquête sur le massacre d'Ascq de 1944

Jacqueline Duhem*

►► Peut-on s'attendre à un nouveau procès contre d'anciens membres de la 12^e SS-Division *Hitlerjugend* pour expliquer, 72 ans après, le massacre commis dans la commune d'Ascq en avril 1944 ? La justice allemande reprend l'enquête.

Ungesühntes Massaker

Nach einem Sabotageakt einer kleinen Gruppe französischer Widerstandskämpfer, in dessen Folge in der nordfranzösischen Kleinstadt Ascq in der Nacht vom 1. auf den 2. April 1944 der Zug der 12. SS-Division „Hitlerjugend“ entgleist, werden 86 Einwohner des Ortes im Alter von 15 bis 74 Jahren von den Besatzern standrechtlich erschossen und dutzende verletzt. Der Verantwortliche für das Massaker, Obersturmführer Walter Hauck, wird nach dem Krieg in Frankreich angeklagt und mit acht weiteren Angeklagten zum Tode verurteilt; die Todesurteile werden wenig später in langjährige Haftstrafen umgewandelt; Hauck selbst kommt 1957 frei und stirbt 88jährig 2006.

2016 lässt die Dortmunder Schwerpunktstaatsanwaltschaft für NS-Verbrechen die Wohnungen von drei potentiellen Mittätern durchsuchen, um ggf. Anklage gegen die über 90-jährigen erheben zu können.

Red.

Après l'invasion de mai 1940, le Nord et le Pas-de-Calais sont rattachés au gouvernement militaire allemand de Bruxelles. La résistance face à l'Occupant va y être très précoce. Dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 1944, un petit groupe de résistants du mouvement Voix du Nord, créé dès 1941, décide de saboter un aiguillage au cœur de la petite ville d'Ascq, près de Lille, visant ainsi un train de marchandises allemand en provenance de Belgique.

Mais l'explosion va concerner le convoi transportant des éléments d'une division SS en partance pour la Normandie, passé avant le train de marchandises à son arrêt à la frontière franco-belge.

Les dégâts matériels sont peu importants mais les gradés décident d'appliquer l'ordonnance du général Sperrle de février 1944 concernant la lutte contre les « terroristes » : les représailles doivent s'appliquer immédiatement, qu'il importe si des innocents en sont victimes. La rafle de dizaines d'habitants, pour beaucoup déjà endormis, a lieu autour de minuit, appliquée par quatre commandos qui sèment la terreur dans le petit bourg. La majorité des habitants est amenée le long de la voie ferrée où les hommes sont exécutés à la mitrailleuse ou au pistolet. Le pillage est généralisé et les cadavres sont détroussés. Le massacre est stoppé par la *Feldgendarmarie*, venue de Lille, vers 11 heures 45. À l'aube, on peut recenser 86 morts âgés de 15 à 74 ans, quelques dizaines de blessés dont onze rescapés de la tuerie. Comme il faut réparer la voie, le convoi ne repart que le 2 avril en début d'après-midi. Les SS, restés sur place, dont beaucoup étaient déjà ivres durant le massacre, continuent leur beuverie et menacent encore des Ascquois. Un des sous-officiers fait au *Feldkommandant* de Lille, arrivé dans la matinée, un rapport détaillé de « ce qui s'est passé » et reçoit, à trois reprises, des félicitations du général : « *Enfin pour une fois, des gens qui sans instructions font eux-mêmes le travail et plus vite que chez nous à Lille. Continuez à agir ainsi* ». Dans son récit, proprement scandaleux, ce

* Jacqueline Duhem est agrégée d'histoire et membre de la Société historique de Villeneuve d'Ascq et du Mélantois (SHVAM). Elle a publié ses recherches dans un livre intitulé *Ascq 1944* (Ed. Les Lumières de Lille) et prépare un nouvel ouvrage sur *Les crimes et criminels de guerre dans le Nord-Pas-de-Calais*.

sous-officier affirme qu'après l'explosion et l'arrêt du train, des coups de feu ont été tirés dans leur direction, que les civils, amenés le long de la voie, trouvés entièrement habillés, ont agressé et blessé des soldats, que dans la bagarre qui s'ensuit dix à quinze civils ont été abattus et qu'en revanche, les 50 à 60 civils arrêtés, qui avaient eu tout le temps une attitude passive, ont été, après contrôle, remis en liberté. Des suspects ont été remis à la *Feldgendarmarie* d'Ascq.

Mobilisation de la défense

Lille et sa région sont libérées entre le 1^{er} et le 3 septembre 1944. Dès novembre, un certain M. Florack, habitant Mortagne en Normandie, écrit à son père, qui réside à Ascq, l'informant que des SS de la 12^e division *Hitlerjugend*, stationnés dans sa commune avant le Débarquement du 6 juin 1944, se vantaient d'avoir participé à un massacre dans le Nord, en venant de Belgique. L'information est communiquée au Service de recherches des crimes de guerre ennemis. De plus, les archives de la 12^e SS ont été retrouvées dans un camion tombé dans un cours d'eau, dans le département de l'Aisne, lors du repli de la division vers l'Allemagne, au début de septembre 1944. Malheureusement, ces documents, en particulier ceux contenant des listes de noms de SS, ne sont transférés qu'en mars 1946 à Lille, soit presque deux ans après le massacre. Les enquêteurs découvrent que l'*Obersturmführer* (lieutenant) Hauck était le chef du convoi. Mais comme il manque son prénom, il faut attendre le début de l'année 1948 pour que Walter Hauck soit transféré d'Allemagne en France, un autre Hauck ayant été arrêté et transféré à Lille à sa place en 1947.

Plus de cinq ans après le massacre, un procès s'ouvre devant le tribunal militaire de Metz, « séant à Lille », provoquant en Allemagne une mobilisation des familles, mais aussi des Eglises catholique et protestante, afin d'assurer leur défense. L'archevêque de Cologne est ainsi intervenu auprès du Pape Pie XII et celui-ci a contacté son nonce apostolique à Paris, Mgr Roncalli (futur Jean XXIII), afin que les accusés soient bien défendus. Raymond de la Pradelle, spécialiste de droit international, est ainsi chargé de remettre en cau-

se le bien-fondé de la loi du 15 septembre 1948 sur la responsabilité collective, votée par le parlement français, contraire au droit français et international : cette loi fait des SS du convoi automatiquement des coupables, à moins que ceux-ci puissent apporter la preuve qu'ils ont été enrôlés de force dans la SS et qu'ils n'ont pas tiré sur les civils.

Mais la mobilisation est encore plus forte après la condamnation à mort de huit d'entre eux, alors que seule la culpabilité de l'officier Walter Hauck et du sous-officier Johannes Rasmussen a pu être démontrée. Les six autres sont condamnés alors que certains n'avaient pas fait le choix d'entrer dans la SS. Un seul échappe à la peine de mort... mais sans que l'on en sache la raison. Les manifestations hostiles de la foule devant le palais de justice, attisées par les articles tendancieux de la presse régionale, ont forcément influencé les juges. Des personnalités comme le pasteur Martin Niemöller, interné à Dachau, interviennent en leur faveur, mais aussi beaucoup d'anonymes, sous forme de pétitions envoyées aux dirigeants français. De même une partie de la presse allemande se mobilise pour sauver les condamnés à mort et si elle s'apitoie beaucoup sur les malheurs de ses compatriotes, elle reste fort peu réceptive, voire même indifférente, au drame subi par la population d'Ascq. Certains journaux n'hésitent pas à mettre en doute la véracité des faits reprochés aux SS d'Ascq, comme *Der Spiegel* en juin 1950.

Le *Hamburger Abendblatt* d'avril 1952 parle même de « *la folie collective de la dénazification et des jugements de criminels de guerre* » – une prise de position finalement très proche de ce que l'on peut lire dans le magazine mensuel *Der Freiwillige* (Le volontaire), organe central de l'Association d'entraide mutuelle des anciens membres des *Waffen-SS* (HIAG), créée en 1951 pour réhabiliter tous les membres de la *Waffen-SS*, quel que soit leur passé. Une série d'articles, non datés du magazine, parle de « *nos martyrs en France* » et fait l'éloge de Walter Hauck, « *un des innombrables officiers braves et valeureux qui servirent dans la Waffen-SS* » et le porte au pinacle en parlant du « *héros de Lille* ». De tous les titres de la presse allemande consultés, seul *Die Zeit* publie en juillet 1950 un article qui fait preuve d'une grande objectivité.

Le destin des huit condamnés à mort

En fait, l'exécution des huit condamnés à mort est constamment repoussée car les avocats français, qui les ont défendus, déposent des demandes de révision du procès et une plainte contre X en faux et usage de faux car l'acte d'accusation, transmis à la Cour de cassation ne fait pas référence à la loi du 15 septembre 1948. Suivent ainsi de nombreux rebondissements judiciaires. Mais en juin 1955, le Garde des Sceaux, Robert Schuman, annonce à Raymond de la Pradelle qu'aucune révision du procès n'aura lieu.

Le dernier espoir des condamnés réside en la grâce présidentielle. Le président de la République René Coty reçoit les avocats des huit condamnés le 14 juillet 1955 et le décret de grâce paraît le 20 juillet. Le président s'est fondé sur le rapport du secrétaire général du Conseil Supérieur de la Magistrature qui constitue une sorte de réquisitoire contre les délibérations du jury et le jugement d'août 1949. La peine de mort est commuée pour Hauck en travaux forcés à perpétuité et à 20 ans pour Rasmussen. Les six autres condamnés sont libérés. Mais de nouveaux décrets de grâce de René Coty réduisent encore les peines de Hauck et Rasmussen, ce qui leur permet d'être libérés en 1957, dans la plus totale discrétion. La guerre froide et le début de la construction européenne, avec le rapprochement franco-allemand qui s'en suit, ont joué un rôle non négligeable dans cette succession rapprochée de décrets de grâce.

Grâce au réseau d'entraide des anciens SS très efficace que constitue l'HIAG, fort de plus de 7 000 adhérents dans les années 1960, Walter Hauck va travailler dans des brasseries de Stuttgart où il a élu domicile. En 1988, alors âgé de 70 ans, il donne une conférence devant ses « camarades » de l'HIAG de Stuttgart. Son contenu, publié dans *Der Freiwillige*, stupéfie par le nombre de contre-vérités totalement aberrantes, réaffirmant par exemple que l'explosion, entraînant le déraillement, avait été suivie immédiatement de tirs dans la direction du convoi et que les sentinelles du train avaient répliqué avec leurs canons. Puis le convoi aurait été de nouveau attaqué entraînant de nombreux morts dans le camp adverse... « *Comme cela s'est avéré plus tard lors du procès (sic !), environ*

300 résistants avec deux véhicules blindés avaient été alertés pour libérer leurs camarades prisonniers ». Imagine-t-on, en avril 1944, des résistants français sur des véhicules blindés ? Ainsi les SS d'Ascq n'auraient fait que leur devoir de soldat et de patriote. L'article développe aussi des arguments stigmatisant la Résistance : « *Nos ennemis d'autrefois et nos alliés actuels reconnaissent, en majorité, que la recherche de gloire des partisans et la glorification de leurs méthodes de combat sournoises de l'époque ont contribué de manière décisive à ce que le terrorisme actuel prenne partout dans le monde de telles proportions dévastatrices* »...

Dans l'optique d'un futur procès

En 2003, Stanislav Motl, un Tchèque « chasseur de têtes nazies », arrive en caméra cachée à interviewer Walter Hauck, accusé d'avoir ordonné un autre massacre en Tchécoslovaquie en mai 1945. Stanislav Motl préparait un dossier à charge pour qu'un jugement soit prononcé en Allemagne, mais l'ex-lieutenant Hauck est mort à Stuttgart le 6 novembre 2006, à l'âge de 88 ans. En 2013, un descendant de massacré s'est adressé à l'Office central d'enquête de Ludwigsburg, créé en 1958 dans le *Land* du Bade-Wurtemberg pour traquer les criminels de guerre nazis, afin de lancer une procédure en Allemagne contre d'anciens SS du convoi d'Ascq qui seraient encore vivants.

Comme en Allemagne il n'existe pas de prescription pour crimes de guerre et complicité de crimes de guerre, Andreas Brendel, procureur du parquet de Dortmund (Rhénanie du Nord-Westphalie), compétent en matière de crimes de guerre nazis, a ouvert une enquête en 2014. En novembre, des enquêteurs allemands sont venus à Villeneuve d'Ascq (la commune d'Ascq a fusionné avec deux autres communes en 1970). Fin janvier 2016, le procureur a publié un communiqué de presse annonçant les perquisitions effectuées chez trois ex-SS de la 12^e division *Hitlerjugend*, âgés de plus de 90 ans, dont un se trouvait dans un des commandos envoyés dans les rues d'Ascq. En mars 2016, des policiers allemands sont de nouveau venus à Villeneuve d'Ascq pour approfondir leurs investigations dans l'optique, peut-être, d'un futur procès.